

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**Séance du 15 Octobre 2020**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2020/10/01**

Date de la convocation	06 /10/ 2020
	<b><u>Votes : 25</u></b>
Présents : 19	Pour : 24
Absents : 2	Contre : 1
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le quinze octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes,  
à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après  
convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM.GAVINET Isabelle, JAM Thierry.

Procuration : - Mr GASC Georges à Mme GASC Carine  
- Mme CAMPOY épouse. LAMBERT Véronique à Mr VALERO Claude  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon  
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand  
- Mr LAMBERT Marcel à Mr GUERIN Grégory  
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

**Objet** : Création d'un comité consultatif communal « revitalisation des bourgs centres »  
et nomination des membres

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201015-2020-10-01-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2020  
Date de réception préfecture : 22/10/2020

tout projet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Ces comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des membres du comité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Monsieur le Maire expose l'intérêt à créer un tel comité consultatif pour associer des personnes qualifiées et représentants de la société civile sur le projet de la revitalisation du bourg centre.

De ce fait, il propose au Conseil Municipal que ce comité soit composé comme suit :

Monsieur Claude VALERO, Maire : membre de droit.

Collège élus :

Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU, Maire-Adjoint : Président du Comité Consultatif,  
MM. Christine RICARD, Véronique CAMPOY, Hélène DAVIT, Bertrand ALEIX, Véronique PONCÉ, Gérard GARIN-MICHAUD.

Collège des habitants et des associations :

Sandrine LAMBERT, représentante de l'ACA2P (Association des Commerçants des Artisans et des Agriculteurs de PAULHAN),  
MM. Catherine FEULIE, Lucien ALANDETTE, Graziella LAURENTY, Jean-Claude ROUSSÉ, Nicolas FILLON, Didier DURIEUX,

Où l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, par 24 voix Pour, 1 Contre,

- Décide de créer un comité consultatif « revitalisation des bourgs centres », pour la durée du mandat.
- De nommer les personnes ci-dessus mentionnées membres de ce comité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201015-2020-10-01-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2020  
Date de réception préfecture : 22/10/2020